

Ecole maternelle La Nonette
Avenue du 18 juin 1940
60560 Orry la ville
03 44 69 00 09
ce.0601791W@ac-amiens.fr

CONSEIL D'ECOLE DU 4 NOVEMBRE 2016

Présents :

- Monsieur Herry, maire, Monsieur Lejeune, maire-adjoint aux services scolaires
- Mesdames Cochet, Miot, Person, Pichon, Poirier et Ribeiro, parents
- Madame Baudot, ATSEM
- Mesdames Cuisinier, Grandsire-Bressan, Kozicki, Pelletier, Lurois, enseignantes.

1) PRESENTATIONS

2) ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Composition :

Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement, est composé :

1. De l'ensemble des maîtres affectés à l'école
2. Du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires
3. Des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal au nombre des classes de l'école
4. Du délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter les écoles

Membres supplémentaires :

Assistent de droits aux séances de conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

Peuvent y assister également avec voix consultatives :

1. L'équipe médicale scolaire
2. Les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique
3. Les assistantes sociales
4. Les agents spécialisés de l'école maternelle

Les compétences du conseil d'école :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école

1. Vote le règlement intérieur de l'école
2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie à l'école et notamment sur :

- les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- les activités périscolaires ;
- la restauration scolaire ;
- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et

périscolaire.

4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
5. En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
6. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives et culturelles.
7. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'ouverture de l'école.

Prochains conseils d'école prévus le vendredi 3 février 2017 et le vendredi 16 juin 2017 de 18h à 20h.

3)REGLEMENT SCOLAIRE :

Le règlement scolaire a été adopté à l'unanimité et signé par chacune des personnes présentes.

4) EFFECTIFS :

107 élèves depuis le 12/09/2016

Une arrivée prévue début janvier, un enfant né en 2013.

- 37 PS
- 36 MS
- 34 GS

107 élèves répartis dans 4 classes :

- 27 PS (Classe de Anne et Hélène)
- 10 PS et 16 MS (Classe de Isabelle)
- 10 MS et 17 GS (Classe de Sandrine et Chloé)
- 10 MS et 17 GS (Classe de Séverine)

Effectifs prévus à la rentrée de septembre 2017 :

- 32 PS
- 38 MS
- 36 GS

Ce qui fait 106 élèves.

5)BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE : cf document joint.

6)SECURITE :

- Un exercice évacuation incendie a eu lieu le mardi 6 septembre. Deux autres exercices de ce type auront lieu aux deuxième et troisième trimestres.
- Avant la fin novembre, un exercice attentat intrusion sera organisé. Tous les élèves sortiront par le portail ou le portillon. Les enseignantes diront aux enfants que nous jouons à la classe qui sort le plus vite dans le plus grand silence. Monsieur Lejeune informe le conseil d'école qu'une boîte à clés a été installée dans chaque classe et dans la salle de restauration du côté de la maternelle afin que chaque adulte puisse ouvrir le portail ou le portillon en cas de besoin pour fuir.
- Un exercice de confinement d'une vingtaine de minutes dans le dortoir (PPMS :

plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs) aura lieu en décembre.
Des informations seront données le jour-j aux parents.

- **RAPPEL** : Ne pas stationner devant l'école.
- Les invitations à rentrer jusqu'à la porte de la classe pour les parents ne seront données que par le cahier de liaison et plus affichées sur les vitres de l'école pour une plus grande discrétion.

7) ANIMATIONS :

- **Mercredi 19 octobre** : Monsieur Darny nous a proposé le spectacle Le trésor de Calico Jack. (Coût : 3, 80/enfant pris en charge par la coopérative scolaire)
- **Jeudi 17 novembre** : les moyens et les grands seront accueillis à la boulangerie dans les ateliers boulangerie et pâtisserie.
- **Mardi 6 décembre** : monsieur Darny reviendra présenter le spectacle : la Souris du père Noël. Cette animation sera offerte par la municipalité. Merci à elle.
- **Venue du Père Noël** : jeudi 15 décembre?
- **Mercredi 22 mars**, la compagnie Coconut présentera Le chapiteau de Bouldi et Bouldo. Coût : 490 euros, pris en charge par la coopérative scolaire.
- **Mercredi 31 mai à 10h30**, toute l'école se rendra au festival théâtral de Coye la forêt pour assister à la pièce A tes souhaits (6,50 euros/enfant, pris en charge par la coopérative scolaire) Merci à la municipalité qui financera le transport.

8) QUESTIONS DIVERSES :

- Les enseignantes demandent à la municipalité si elle pourrait équiper l'école d'un photocopieur couleur.
- Madame Lurois doit demander un devis pour changer les pneus crevés sur les vélos. Ces pneus seront financés par la municipalité.
- Monsieur Lejeune informe le conseil du changement de prestataire pour la restauration scolaire. Il y avait des problèmes de quantité et de qualité avec la Sogérés. C'est désormais la Sagère qui livre les repas.
- Les enseignantes inviteront les parents à accompagner les enfants jusqu'à la porte de leur classe les mercredi 16 et mardi 29 novembre. Les parents seront informés par le cahier de liaison.
- Chaîne téléphonique : les parents proposent de trouver un ou deux parents référent(s) par classe pour transmettre les informations en cas d'absence d'une enseignante par exemple.

9) QUESTIONS SOULEVEES PAR L'UPPE

- **Bilan de la rentrée** : Les enfants sont bien épanouis au sein de l'école, les petits et les nouveaux élèves de moyenne et grande section ont bien pris leurs marques.
- **Actions UPPE de l'année et point sur les cadeaux de Noël** :
 - Le programme des actions de l'association est consultable sur le site : uppe-orry.fr
 - L'Uppe et la municipalité financeront une boule de Noël pour chaque enfant.

- **Bilan de la fête de l'école :**

- Madame Person informe les enseignantes que la remarque désagréable formulée par une maman à propos de la fête de l'école lors de la réunion de rentrée n'est pas partagée par bon nombre de parents. Madame Lurois la remercie pour ce retour.
- Les enseignantes pensent organiser leur fête de fin d'année le vendredi 16 juin. Le dernier conseil d'école changerait donc de date.

- **NAP :**

En 2015-2016, il y avait plus de 55% de participation pour la maternelle. Cette année scolaire, 53% pour l'instant.

Un groupe de suivi est prévu dans le cadre du PEDT.

Madame Baudot explique que quatre ateliers sont organisés (deux ateliers travaux manuels et deux autres avec des activités physiques).

- **Liens parents/enseignantes :**

Madame Ribeiro demande comment être informée des progrès et difficultés de son enfant. Les enseignantes expliquent que les parents seront destinataires deux fois durant cette année scolaire du cahier de réussites et des feuilles de route et qu'ils ont la possibilité de prendre rendez-vous afin de parler de l'évolution individuelle de leur enfant.

- **Projets jeux, jouets de cour :**

L'Uppe propose d'organiser une tombola pour financer des jeux de cour. Circuit voitures?

La directrice, Anne Lurois

Compte de Fonctionnement Général du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016

CHARGES

60700008	Achats de produits pour cessions	1214,22
61681008	Assurances versées	
61810008	Charges des activités éducatives	7196,60
62810008	Cotisations versées à l'OCCE	231,92
65000008	Autres charges courantes	
67000008	Charges exceptionnelles	
68000008	Achat de biens durables	

PRODUITS

70700008	Vente de produits pour cessions	1966
70800008	Produits des activités éducatives	
74100008	Subventions Etat, collectivités (3)	
74200008	Subventions d'associations	
75000008	Autres produits courants	15
75600008	Particip. volontaires des familles	2632
76700008	Intérêts perçus (mutualisation)	
77000008	Produits exceptionnels	4500

TOTAL DES CHARGES (A) 8642,74

TOTAL DES PRODUITS (B) 9113

Résultat de l'année 2015/2016 (B-A) 470,26

Bilan simplifié au 31 août 2016

ACTIF

Soldes des comptes au 31/08/2016

512	Banque (1)	2026,49
514	Banque Postale (1)	
530	Caisse en espèces (2)	
TOTAL de l'actif		2026,49

PASSIF

110	Report à nouveau au 01/09/2015	1556,23
		<i>égal à l'actif / passif au 31 août 2015</i>
Résultat de l'année 2015/2016		470,26
		+
TOTAL du passif		2026,45

(1) Comptes bancaires 512 ou 514:

Le mandataire de la coopérative doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire où figure le solde indiqué en 512 ou 514. Si ce dernier ne correspond pas à l'extrait, il doit compléter le tableau ci-dessous (rapprochement bancaire).

Solde indiqué sur le dernier relevé bancaire fourni			€
N° des chèques	Destinataires des chèques ou origine des versements	Dates des opérations	Montants (+/-)
Solde indiqué en compte 512 ou 514 (bilan)			€

(2) Arrêté de caisse au 31/08/2016:

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non mandataires.

Nombre	Somme
200 €	
100 €	
50 €	
20 €	
10 €	
5 €	
2 €	
1 €	
0,50 €	
0,20 €	
0,10 €	
<i>Petite monnaie</i>	
Solde indiqué en compte 530 (bilan) €	

NB: l'extrait de compte bancaire doit encadrer le 31 août (ex: du 25/08 au 05/09 ou être arrêté précisément à la date du 31 août. Dans le cas contraire, le mandataire doit fournir les extraits précédant et suivant cette date.

(3) renseigner obligatoirement le tableau en page 4